



Inclu'Pro Formation

« Zéro personne handicapée sans solution »









Pourquoi Inclu'Pro

- A. Harmonisation nationale
- B. Principes d'Action
 - 1. L'Inclusion
 - 2. Zéro personne sans solution
 - 3. En complémentarité du droit commun
 - 4. Individualisation des parcours, modularisation et, diversification des modalités pédagogiques



Caractéristiques générales d'Inclu'PRO

Durée : 300 heures sur 6 mois maximum. La durée est adaptée aux besoins des personnes et aux objectifs visés





Rythme pédagogique : le rythme est adapté selon la situation des personnes. Il y a une alternance entre temps individuels/temps collectifs, centre/entreprise.



Séquençage : les modalités peuvent se décliner soit entrées et sorties permanentes, soit entrées groupées.

Période en entreprise : secteur marchand ou non, privé ou non, dans un secteur d'activités ou de métiers présentant des opportunités d'emploi local. Il y a un suivi personnalisé.

Durée : adaptée aux besoins et aux objectifs du bénéficiaire.







Objectifs

Aider la personne en situation de handicap à préparer son parcours ...

Pour accéder à l'emploi Pour intégrer une Pour garder son emploi formation qualifiante
OU certifiante

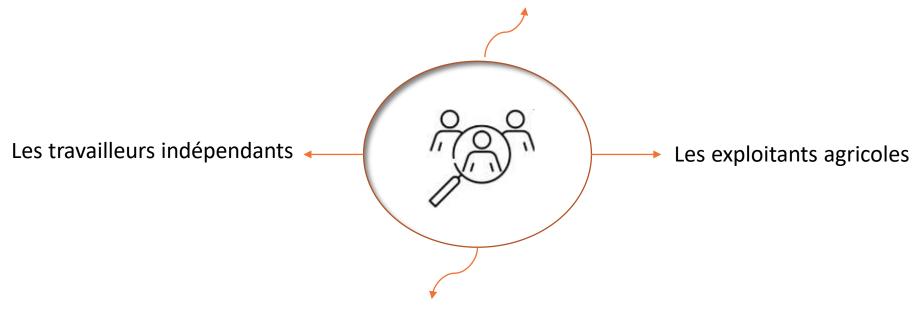




Pour qui?

Les **B**énéficiaires de l'**O**bligation d'**E**mploi ou en voie de l'être (AR MDPH) >16 ans

Les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi



Les salariés des secteurs privé et public (dont les personnes en arrêt de travail)

Les bénéficiaires salariés peuvent être en situation de :

- Maintien dans l'emploi,
- Transition professionnelle.





Les Prescripteurs

- Les conseillers à l'Insertion de Pôle Emploi, de Cap Emploi, des Missions Locales
- Les conseillers Emploi Accompagné
- Les CEP (APEC, Groupement Evolution Normandie, Cap Emploi)
- Les Conseillers au Maintien dans l'Emploi de Cap Emploi
- Les Cellules PDP (CARSAT, Services de Prévention et Santé au Travail)



CALVADOS (14):

- Caen

- Lisieux

- Bayeux

- Vire

Mandataire: Retravailler dans l'ouest (contact :

antenne.calvados@retravailler.org)

Cotraitants: AKSIS, Analyse et Action,

Infrep, CFI

EURE (27):

- Evreux

- Vernon

- Louviers

- Verneuil sur Avre

- Bernay

- Gisors

- Pont Audemer

Mandataires : Retravailler EGP (contact :

inclupro27@retravailler-egp.org)

Cotraitants: AKSIS, Analyse et Action

5 lots présents

MANCHE (50):

- Saint Lô

- Cherbourg

- Avranches

- Coutances

- Granville

Mandataire : CFI (contact :

cfi14@orange.fr)

Cotraitants: Retravailler, Infrep, Analyse et

Action

4

2

ORNE (61):

- Alençon

- Flers

- Argentan

- L'Aigle

Mandataire : Retravailler dans

l'ouest

(contact

antenne.orne@retravailler.org)

SEINE-MARITIME (76):

5

3

- Le Havre

- Rouen

- Lillebonne

Dieppe

Barentin

- Fécamp

- Yvetot

- Elbeuf

Mandataires : Retravailler EGP (contact :

inclupro76@retravailler-egp.org)

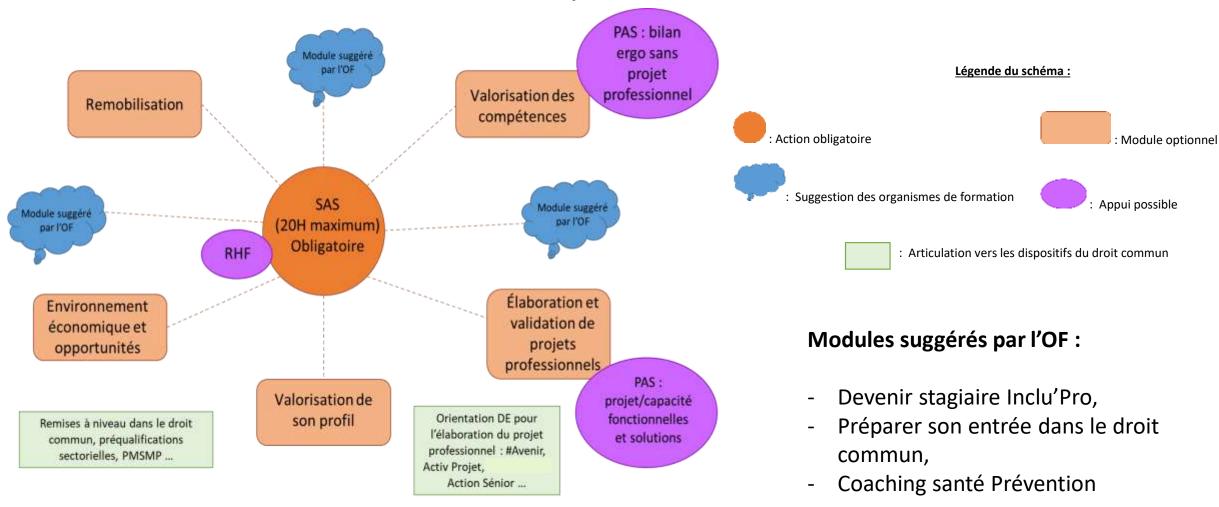
Cotraitants: AKSIS, Analyse et Action,

Groupe JLO



Parcours type

Le parcours doit comporter un SAS qui est obligatoire pour tous les bénéficiaires. Le parcours sera ensuite personnalisé par le suivi d'un ou plusieurs modules complémentaires, en fonction des besoins et objectifs de chacun des bénéficiaires.







Modalités pédagogiques ...



Présentiel / Distanciel Comodalité



Coaching Santé Prévention avec un infirmier



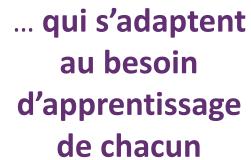
Activités ludiques



Relaxation Gestion du stress



Activités Physiques Adaptées







Echanges avec des professionnels



Groupes de parole





Découverte du territoire

Ateliers tutorés

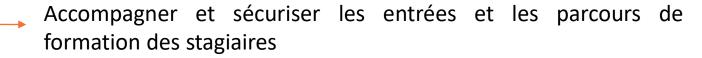






Une aide possible : L'aide soutien à la formation

Objectifs



- Soutenir l'investissement des stagiaires durant le parcours
- Réduire les freins à l'accès à la formation
 - Limiter les abandons en cours de formation



Son éligibilité

L'aide soutien à la formation est éligible quel que soit la nature des modules de formation, le rythme et la progression pédagogique, et ce quelque soit le statut du bénéficiaire suivant la situation de précarité de la personne.

Règles de cumul

L'aide soutien à la formation est cumulable avec :

Toutes les formes d'indemnisations et d'aide

Les aides de l'Agefiph

L'aide au parcours vers l'emploi

La protection sociale

Elle est renouvelable à chaque nouvelle entrée en formation. Elle n'est pas remboursable.



